# SI d'Alimentation en Eau Potable Dore-Allier

Eau potable

# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2019

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau ☐ communal ☑ intercommunal

- Nom de la collectivité : SI d'Alimentation en Eau potable Dore-Allier
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte Fermé
- Compétences liées au service :

			Oui	Non
Production			$\overline{\checkmark}$	
Protection de prélèvement (1)	l'ouvrage	de	$\square$	
Traitement (1)				
Transfert			$\square$	
Stockage (1)				
Distribution			$\overline{\square}$	
(1) A compléter				

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Bulhon, Charnat, Crevant-Laveine, Lezoux, Orléat, Peschadoires, Saint-Jean-d'Heurs, Vinzelles
- Existence d'un règlement de service ☑ Oui, date d'approbation\*:19/12/2006 ☐ Non

## 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en ☑□ Régie par Régie à autonomie financière

## 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 13 077 habitants au 31/12/2019 (13 044 au 31/12/2018).

<sup>\*</sup>Approbation en assemblée délibérante

#### 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 7 183 abonnés au 31/12/2019 (7 094 au 31/12/2018).

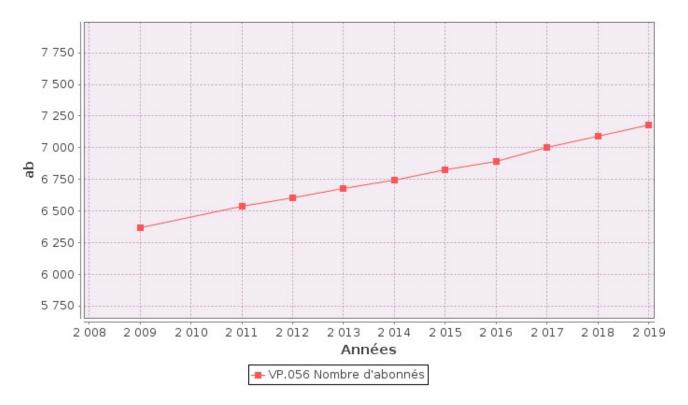
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2018	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2019	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2019	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019	Variation en %
Bulhon	316	324	0	324	2.53
Charnat	150	151	0	151	0.67
Crevant-Laveine	562	563	0	563	0.18
Lezoux	3151	3196	0	3196	1.43
Orléat	1154	1162	0	1162	0.69
Peschadoires	1250	1271	0	1271	1.68
Saint-Jean-d'Heurs	282	285	0	285	1.06
Vinzelles	229	229	0	229	0.00
Total	7 094	7183	0	7 183	1,2%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **25,12 abonnés/km** au 31/12/2019 (24,8 abonnés/km au 31/12/2018).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **1,82 habitants/abonné** au 31/12/2019 (1,84 habitants/abonné au 31/12/2018).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **99,31 m³/abonné** au 31/12/2019 (102,27 m³/abonné au 31/12/2018).



#### 1.5. Eaux brutes

#### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

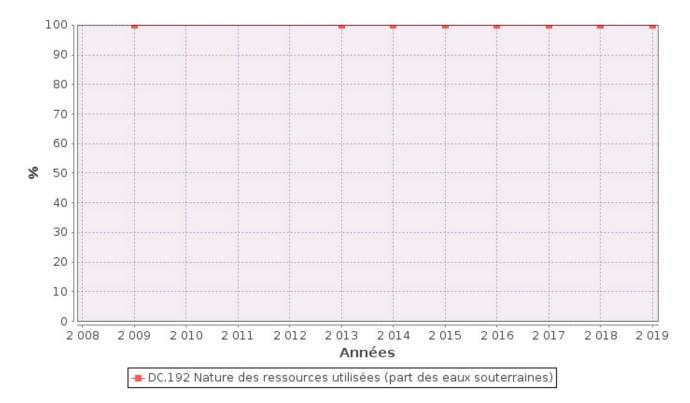


Le service public d'eau potable prélève **894 691** m³ pour l'exercice 2019 (877 898 pour l'exercice 2018).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux	Volume prélevé durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Puits de Culhat Bassinet 1	Nappe alluviale		158 359	163 883	3,5%
Puits de Culhat Bassinet 2		45 l/s ou	158 359	163 883	3,5%
Puits de Culhat Bassinet 3		3500m3/jour	158 359	163 882	3,5%
Puits de Culhat Bassinet 4	٠٠		158 359	163 882	3,5%
Puits de Vinzelles (La Grève)	٠.	_	79 406	33 636	-57,6%
Puits de Charnat		23 l/s ou 1340m3/jour	165 056	205 525	24,5%
Total			877 898	894 691	1,9%

<sup>(1)</sup> débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.



## 1.5.2. Achats d'eaux brutes

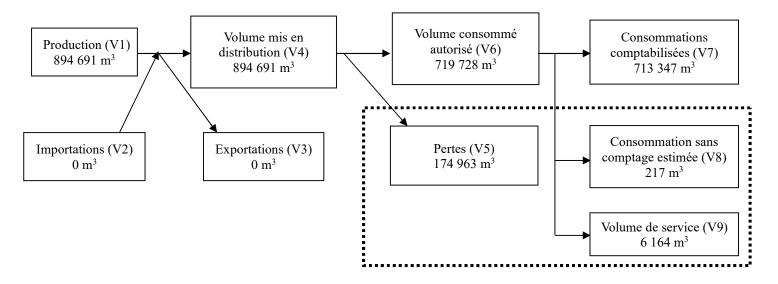


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Observations
	0	0	
Total	0	0	

#### 1.6. Eaux traitées

## 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019



#### 1.6.2. Production

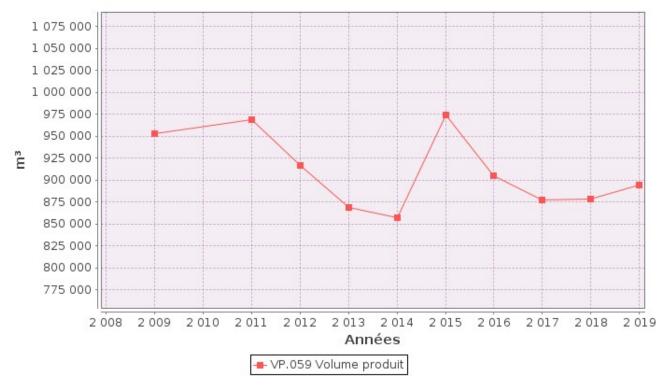


Le service a 3 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
BASSINET	Chlore gazeux
CHARNAT	Chlore gazeux
VINZELLES	Chlore gazeux

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2019
Puits de Culhat Bassinet 1	158 359	163 883	3,5%	100
Puits de Culhat Bassinet 2	158 359	163 883	3,5%	100
Puits de Culhat Bassinet 3	158 359	163 882	3,5%	100
Puits de Vinzelles (La Grève)	79 406	33 636	-57,6%	100
Puits de Culhat Bassinet 4	158 359	163 882	3,5%	100
Puits de Charnat	165 056	205 525	24,5%	100
Total du volume produit (V1)	877 898	894 691	1,9%	100



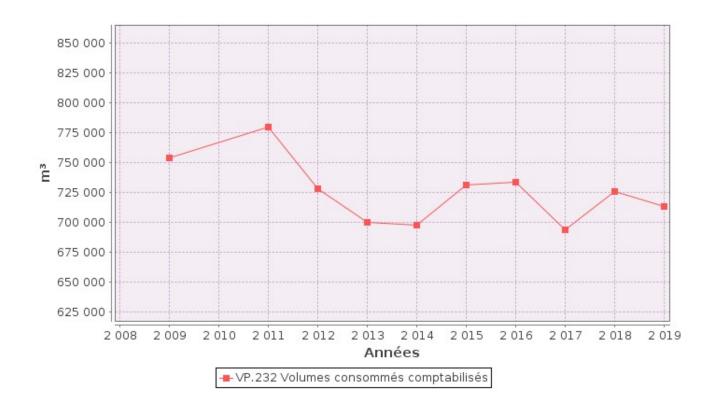
## 1.6.3. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2019
	0	0	0	100
Total d'eaux traitées achetées (V2)	0	0	0	100

## Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	725 476	713 347	-1,7
Abonnés non domestiques	0	0	
Total vendu aux abonnés (V7)	725 476	713 347	-1,7
Service de <sup>(2)</sup>			
Service de (2)			
Total vendu à d'autres services (V3)	0	0	

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



## 1.6.5.

#### Autres volumes

	Exercice 2018 en m3/an	Exercice 2019 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)		217	%
Volume de service (V9)	24 955	6 164	-75,3%

#### 1.6.6. Volume consommé autorisé

	Exercice 2018 en m3/an	Exercice 2019 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	750 431	719 728	-4,1%

## 1.7.Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **286** kilomètres au 31/12/2019 (286 au 31/12/2018).

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

#### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

Frais d'accès au service :

**42.00**€ au 01/01/2019

**42.62**€ au 01/01/2020

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020			
Part de la collectivité					
Γ/an)					
Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	42,92 €	43,56 €			
Abonnement <sup>(1)</sup> DN					
nnelle (€ HT/m³)					
Prix au m³ de 0 à 120 m³	1,11 €/m³	1,16 €/m³			
Prix au m³ au-delà de 120 m³	0,95 €/m³	0,99 €/m³			
	€	€			
Taxes et redev	ances				
Taux de TVA (2)	5,5 %	5,5 %			
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,089 €/m³	0,043 €/m³			
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,23 €/m³	0,23 €/m3			
VNF Prélèvement	€/m³	€/m³			
Autre :	€/m³	€/m³			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur  Abonnement(1) DN  melle (€ HT/m³)  Prix au m³ de 0 à 120 m³  Prix au m³ au-delà de 120 m³  Taxes et redev  Taux de TVA (2)  Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)  Pollution domestique (Agence de l'Eau)  VNF Prélèvement	Part de la collectivité           T/an)         Abonnement DN 15mm y compris location du compteur         42,92 €           Abonnement(¹) DN			

<sup>(1)</sup> Rajouter autant de lignes que d'abonnements

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- > **Délibération du 17/12/2019** effective à compter du 01/01/2020 fixant les tarifs du service d'eau potable
- > Délibération du 17/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant les frais d'accès au service

## 2.2.Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE ( $120~\text{m}^3/\text{an}$ ) sont :

Facture type	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %			
Part de la collectivité						
Part fixe annuelle	42,92	43,56	1,5%			
Part proportionnelle	133,20	139,20	4,5%			
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	176,12	182,76	3,8%			
Part du délégataire <i>(e</i> i	n cas de délégation de s	service public)				
Part fixe annuelle			%			
Part proportionnelle			%			
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire			%			
Tax	xes et redevances					
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	10,68	5,16	-51,7%			
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	27,60	27,60	0%			
VNF Prélèvement :			%			
Autre :			%			
TVA	11,79	11,85	0,5%			
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	50,07	44,61	-10,9%			
Total	226,19	227,37	0,5%			
Prix TTC au m <sup>3</sup>	1,88	1,89	0,5%			



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

**☑** annuelle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

☑ annuell

Les volumes facturés au titre de l'année 2019 sont de 713 347m³/an (725 476m³/an en 2018).



#### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	1 007 999	1 058 435	5.00
dont abonnements	249 981	305 175	3.64
Recette de vente d'eau en gros	0	0	0
Recette d'exportation d'eau brute	0	0	0
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0	0	0
Total recettes de vente d'eau	1 007 999	1 058 435	5.00
Recettes liées aux travaux	123 089	174 660	41.90
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	0
Autres recettes (locations, remboursement subv.)	57 555	41 542	-27.82
Total autres recettes	5 427	7 286	34.25
Total des recettes	1 194 070	1 281 923	7.36

Recettes globales :	Total des recettes de	vente d'eau au 31	/12/2019 : <b>1 265</b>	<b>736</b> € (1 208 964	€ au 31/12/2018).

## 3. Indicateurs de performance

## 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2018	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2018	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non- conformes exercice 2019
Microbiologie	26	0	41	0
Paramètres physico-chimiques	26	1	41	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$taux\ de\ conformit\'e = \frac{nombre\ de\ pr\'el\`evements\ r\'ealis\'es - nombre\ de\ pr\'el\`evements\ non\ conformes}{nombre\ de\ pr\'el\`evements\ r\'ealis\'es} *100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2018	Taux de conformité exercice 2019
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	96,2%	100%

# 3.2.Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEA (15 points)	UX		
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RES (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a		rtie A)	
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	50%	10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or			X
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
	1		
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif	oui : 10 points	Non Oui	5

<sup>(1)</sup> l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

<sup>(2)</sup> l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

<sup>(3)</sup> non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

## 3.3.Indicateurs de performance du réseau

## 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\operatorname{rendement}\operatorname{du}\operatorname{r\acute{e}seau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

part du volume vendu parmi le volume mis en distribution = 
$$\frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2018	Exercice 2019
Rendement du réseau	85,5 %	80,4 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	7,19	6,89
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	82.6 %	79,7 %



#### 2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$indice linéaire des volumes non comptés = \frac{V_4 - V_7}{365*linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,7 m<sup>3</sup>/j/km (1,5 en 2018).

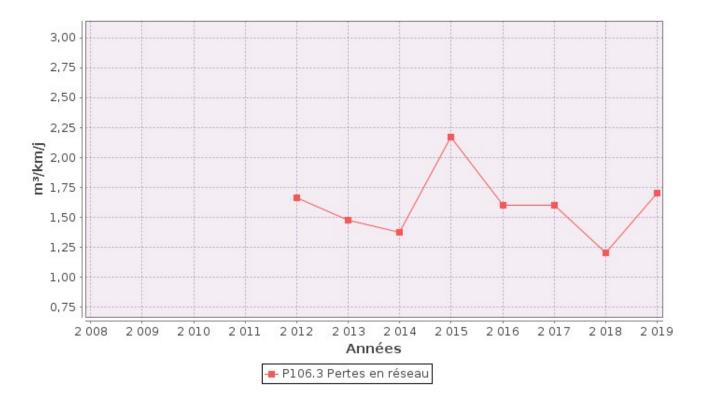
## 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

indice linéaire des pertes en réseau = 
$$\frac{V_4 - V_6}{365 * linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des pertes est de 1,7 m<sup>3</sup>/j/km (1,2 en 2018).



#### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2018	2018	2018	2018	2019
Linéaire renouvelé en km	1.9	1.15	2.07	2.08	3.06

Au cours des 5 dernières années, 10,26 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

taux moyen de renouvellement des réseaux = 
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'année 2019, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,72% (0,65 en 2018).

## 3.4.Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
----	-----------------------------

20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

40% Avis de l'hydrogéologue rendu

50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2019, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 100% (100% en 2018).

## 4. Financement des investissements

## 4.1.Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder  $10 \mu g/l$ . Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2018	Exercice 2019
Nombre total des branchements	0	0
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0	0

#### 4.2. Montants financiers



	Exercice 2018	Exercice 2019
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	62 705	264 056
Montants des subventions en €	51644	8046
Montants des contributions du budget général en €		0

## 4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en $\epsilon$ )		0	0
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	0	0
	en intérêts	0	0

## 4.4.Amortissements



Pour l'année 2019, la dotation aux amortissements a été de **352 800** € (352 026 € en 2018).

# 4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Etude champs captant de CHARNAT		117 000
Programme Renouvellement Travaux en Régie (rue des Lilas, allée de Fontenille)	15 560	
Programme Renouvellement Route de Ravel, Route de Culhat, Rue Saint Exupéry	246 000	
Mise à jour PC WIN	27 000	
Réhabilitation Bogros	150 000	

# 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

## 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

#### Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2019, le service a reçu 4 demandes d'abandon de créance et en a accordé 4.

**4 578,8** € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit **0,0064** €/m³ pour l'année 2019 (0 €/m³ en 2018).

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2018	Exercice 2019
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	13 044	13 077
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	1,88	1,89
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	96,2%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	30	95
P104.3	Rendement du réseau de distribution	85,5%	80,4%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	1,5	1,7
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	1,2	1,7
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,65%	0,72%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	100%	100%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0,0064